



ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 1^{er} mars 2019

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un séjour estival qui se déroulera du 3 au 17 août 2019 à Bassignac dans le département du Cantal.

Le Cantal, situé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, est limitrophe au Nord, avec les départements de la Corrèze, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, à l'Est avec ceux de la Haute-Loire et de la Lozère, au Sud avec l'Aveyron et le Lot, à l'Ouest avec le Lot et la Corrèze. Au centre de la France, il abrite également le bassin de la Garonne et de la Loire.

Ce département tire son nom du massif principal de montagnes qui le couvrent : Les Monts du Cantal. Région de moyenne montagne occupée essentiellement par le Massif volcanique du Cantal et par ses contreforts.

Ce massif est un vestige d'un ancien volcan dont le diamètre est de près de 60 km (le plus grand d'Europe). Son point culminant actuel, le Plomb du Cantal atteint 1858 m. Le massif forme un cercle presque parfait dont les pentes s'élèvent en convergeant vers le centre. En ce centre se trouve un immense cirque qui devait être l'ancien cratère. Dans ce massif se trouvent de nombreux sommets remarquables : à côté du Plomb du Cantal, on trouve le Puy Mary (1787 m.), le Puy Chavaroche (1744 m.), le Puy Violent (1594 m.), le Puy Griou (1694 m.), le Puy du Peyroux (1686 m.), le Puy Gros (1599 m.) et enfin le Lioran ou Puy de Mussabiau (1420 m.). Il est nommé ainsi à cause de la chaîne de montagnes du Cantal qui couvre la plus grande partie du département.

Situé en partie dans le parc naturel régional des volcans d'Auvergne, le Cantal est un département rural. On y pratique surtout un tourisme de moyenne montagne et des activités comme: la randonnée, le VTT, l'escalade, le canyoning, le kayak, la voile, la pêche...Le relief très tourmenté permet également la pratique du parapente.

Les sites naturels remarquables sont le Puy Mary, le Plomb du Cantal, les Gorges de la Truyère (avec le viaduc de Garabit, le château d'Alleuze)...

Le département possède aussi de nombreux édifices historiques. Parmi eux, les édifices religieux romans tels l'église de Cheylade, la cathédrale Saint-Pierre de Saint-Flour, sans oublier les innombrables châteaux : Château de Val à Lanobre, Château d'Anjony à Tournemire, Château de Pesteils à Polminhac, et quelques beaux villages pittoresques: Salers, Tournemire, Marcolès, Mauriac...Département rural et de campagne, le Cantal a su tirer parti de ses atouts naturels et de la qualité de son patrimoine bâti traditionnel et sa gastronomie notamment avec son célèbre fromage.

Vous serez hébergés au V.V.F de Vendes, 1 Cité de la Mine, 15240 BASSIGNAC. Téléphone : 04 71 69 71 81.

Ce village Vacances de Vendes dans lequel vous séjournerez se situe à la frontière de l'Auvergne et du Limousin dans un écrin de verdure avec une vue exceptionnelle sur les monts du Cantal. Il est niché au cœur de la montagne cantalienne, dans une nature volcanique, sauvage et préservée, à proximité du bourg. Des commerces et services se trouvent à quelques kilomètres de l'établissement.

Il dispose d'un grand bâtiment principal avec une piscine extérieure, l'accueil, le bar avec une grande terrasse ainsi que le restaurant. Les repas seront servis à l'assiette. Vous aurez également la possibilité de vous retrouver à votre convenance dans une autre salle d'activité qui sera mise à votre disposition pour tout le séjour.

En ce qui concerne les chambres twin ou individuelles, elles seront toutes situées dans la même ruelle. Elles seront à proximité du grand bâtiment de l'accueil, du bar et de la restauration et surtout la salle mise à votre disposition. Il y a une contrepartie à la proximité des lieux communs de vie : le risque de nuisances sonores liées aux activités et animations en soirée qui ne se poursuivront pas au-delà de 23 heures.

Les chambres sont toutes équipées d'un sanitaire complet et d'une petite terrasse. Les draps et le linge de toilette sont fournis. Les chambres individuelles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions fermes.

Cette escapade, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête. Le programme, dont le détail est concocté par Sandra DESLOGES et Jean-Claude CALIF, responsables de ce séjour d'été, sera riche et varié.

Vous pourrez découvrir notamment quelques curiosités culinaires de la région auvergnate et du Cantal. Lors des sorties culturelles et de loisirs, vous visiterez quelques cites, châteaux et musées à savoir ceux de la mine ainsi que celui de l'orage et de la foudre. Vous arpenterez les rues de Saint-Flour et Salers qui est notamment l'un des plus beaux villages de France en découvrant notamment sa vie locale, sa culture et tradition par exemple avec la fabrication de son fromage du Cantal ou Saint-Nectaire. Vous vous baladerez sur quelques marchés locaux et vous aurez également l'occasion de faire un baptême en ULM au-dessus de quelques monts du département.

Des excursions, découvertes en bateau, canoë Kayak, et baignade dans les lacs ou la piscine feront également parties des réjouissances de cette manifestation. A cet effet, pour profiter au mieux du soleil du Cantal, et pour pouvoir vous rafraîchir dans ces différents lieux aquatiques, n'oubliez pas d'emporter dans vos bagages votre maillot de bain et le nécessaire pour vous protéger du soleil. Vous aurez aussi l'occasion de faire des petites randonnées, ballades et pour être à l'aise lors de cette activité en plein air, nous vous recommandons d'amener des chaussures de marche.

Afin de préserver la santé des participants ayant des difficultés de motricité, il est conseillé à chacun de prendre contact avec un des responsable de ce séjour de façon à bien évaluer le niveau de marche durant les nombreuses activités programmées.

Vous pourrez obtenir le programme de ce séjour à partir du 15 mai 2019. En outre, pour terminer les journées déjà bien remplies, des barbecues, des soirées karaoké ou dansantes vous seront proposés par l'équipe d'animation du VVF. Il va de soi que toutes vos propositions de jeux ou autres activités seront les bienvenues !

Le tarif de cette manifestation est fixé à :
- 740,00€ la semaine et à 1.480,00€ les deux semaines pour les déficients visuels

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 350,00€ par semaine leur sera demandée.

Si vous désirez une chambre individuelle, il faut compter un supplément de 140,00€ par semaine.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète ;
- Le vin et autres jus de fruits à discrétion durant les repas ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar grand tourisme.

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ;
- Les éventuelles consommations extérieures à celles proposées lors des différents repas y compris le café ;
- Les achats de souvenirs et autres activités hors programme ;
- Le déjeuner du premier et du dernier jour de votre séjour.

Toutefois, si vous souhaitez un panier repas pour le trajet entre le Centre d'hébergement et votre domicile pour les samedis 10 ou 17 août 2019, merci de bien vouloir le signaler à l'avance et de prévoir le règlement de ce dernier à remettre au responsable de cette manifestation. Les tarifs en fonction du type de panier repas vous seront communiqués sur place.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 15 juillet 2019. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 25 juillet 2019 dernier délai. Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande ou encore par chèques vacances.

Remarques : Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier. Seules les activités / manifestations peuvent être réglées par chèques vacances.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les Joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Echéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation qui sera valable pour 2019 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chaque participant, être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdit e profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaines personnes surestiment leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

NOTA : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie : (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules **ETC., crèmes solaires et après-solaire**). Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association met à votre disposition gratuitement un audiophone. (Seule une caution de 100,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'appareil en bon état). Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il

vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.
Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Le samedi 3 et 10 août 2019, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare de Clermont-Ferrand avant 17h. Vous prendrez l'autocar pour rejoindre le lieu d'hébergement (1h30 environ de trajet). Le 10 et 17 août 2019, vous serez à la gare de Clermont-Ferrand à 12h. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Clermont-Ferrand en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

Le samedi 10 août 2019, nous organiserons une navette depuis le Centre VVF de Vendes jusqu'à la gare de Clermont-Ferrand pour ceux qui repartiront, et de la gare de Clermont-Ferrand jusqu'au Centre VVF de Vendes pour ceux qui arriveront selon les horaires cités ci-dessus. Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement. Ainsi, vous pourrez comme à l'accoutumée, rester une ou deux semaines.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de votre séjour.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, altruisme, esprit d'initiative et bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Chaque personne est responsable de ses bagages et doit impérativement être en mesure de les gérer quels que soient leurs poids. Merci donc de bien vouloir les étiqueter très lisiblement avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout si l'impensable venait à se produire pour que nous puissions réagir rapidement avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue

responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons donc nombreux pour venir passer de merveilleuses vacances sous le soleil de cette magnifique région dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.